



## LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION Branche OPTIQUE-LUNETTERIE

### Public Concerné

Jeunes de 16 à 26 ans.  
Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus.

### Statut

Salarié en contrat à durée déterminée (CDD) de 6 à 12 mois, peut être porté jusqu'à 24 mois selon accord de branche.

### Entreprises concernées

Toutes, à l'exception de l'Etat, des collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs.

### Rémunération

SMIC / 10,25 € (valeur au 01/01/21)	35 heures par semaine = 151,67 heures par mois/ 1 554.62 €	
Niveau de formation visée	<b>Titulaire BAC général + Autres publics</b>	<b>Titulaire BAC technologique BAC PRO – BTS – DUT– LICENCE</b>
Supérieur à Bac +3	<b>85%</b>	
	1 321.43 €	
<= Bac + 3	<b>75%</b>	<b>85%</b>
	1 165.97 €	1 321.43 €
26 ans et +	100% du SMIC (1 554.62 €)	

**La rémunération minimum peut être supérieure selon les accords de branche**

### Accord de branche Optique-Lunetterie

- Moins de 26 ans : la rémunération est de 70% du salaire minimum correspondant au niveau de l'emploi, sans pouvoir être inférieur à 75% du S.M.I.C.  
Les rémunérations sont majorées de 10% (des 75 % du SMIC) si le bénéficiaire est titulaire d'un baccalauréat professionnel, d'un titre ou d'un diplôme de même niveau.

### Avantages pour l'entreprise

- Les rémunérations des salariés en contrat de professionnalisation bénéficient dorénavant de la réduction générale de charges renforcée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- Les titulaires d'un contrat de professionnalisation ne rentrent pas dans le calcul des seuils sociaux et fiscaux.
- Aucune prime de précarité n'est payée à l'issue du contrat.
- La possibilité de former les jeunes aux techniques et méthodes de l'entreprise.
- La formation est prise en charge par l'OPCO de l'entreprise selon les conditions de branche.
- Une indemnisation possible de la fonction tutorale versée par votre OPCO.
- Aide à l'embauche d'un demandeur d'emploi (AFE) de plus de 26 ans pouvant aller jusqu'à 2 000 euros.
- Aide à l'embauche d'un demandeur d'emploi de plus de 45 ans pouvant aller jusqu'à 2 000 euros cumulable avec l'AFE.

NB : La formation tuteur est préconisée / voir obligatoire pour obtenir l'aide à la fonction tutorale.

### Avantages pour le jeune

- Une expérience professionnelle.
- Scolarité gratuite.
- La préparation d'un diplôme d'état, d'un titre certifié, ou d'une qualification de branche.
- Une rémunération de 55 à 100% du SMIC et un statut de salarié.
- Une formation prise en charge par l'OPCO de l'entreprise.